

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 2 FEVRIER 2010

Convocation en date du : 27/01/2010

Date d'affichage de la convocation : 27/01/2010

Date d'affichage du Procès-Verbal : 06/02/2010

L'an deux mille dix, le deux février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Elisabeth MARTINOT, Séverine DEBIEMME, Mme Marie LAPALUS

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET, Jean-Baptiste DUPY, Michel POURCELOT, Michel CORTIER.

M. Jean-Pierre BENAS a été élu secrétaire de séance.

1°) Aménagement extension des locaux scolaires : demande de subvention D.G.E. 2010

Le Maire présente le dossier d'aménagement des locaux scolaires ; il distribue à l'ensemble des élus les plans des 3 niveaux d'aménagement préparés par le Cabinet Chambaud Architectes.

Les deux tranches fonctionnelles de travaux sont étudiées avec les possibilités de financement. Il est discuté des diverses solutions de transferts des classes maternelles et du restaurant scolaire pendant la durée des travaux.

Le Maire explique que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture de Saône et Loire, au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) 2010.

Le Conseil Municipal,

- décide l'aménagement en deux tranches des locaux scolaires,
- accepte le coût global de cet investissement arrêté comme suit :

1ère tranche : 488 000 € H.T.

2ème tranche : 283 000 € H.T.

Montant total : 771 000 € H.T

- sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Saône et Loire, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (D.G.E.) pour cette opération qui se déroulera en 2 tranches.

- décide de faire chiffrer le coût de transfert des classes et du restaurant scolaire pendant la durée des travaux.

2°) Travaux bâtiments 2010

Roland Simonet, Adjoint chargé des bâtiments, commente les travaux en cours dans le bâtiment de l'ancienne Perception. Il indique que la réhabilitation de l'appartement locatif va être terminée à la mi-février prochaine. Le Maire propose de fixer dès maintenant le montant du loyer de cet appartement en se basant sur celui de La Poste située sur la partie gauche du même immeuble administratif.

Le Conseil Municipal,

- fixe à 476,14 € le loyer mensuel de l'appartement de l'ancienne Perception avec un garage,
- fixe à 104,64 € la participation mensuelle aux frais de chauffage,
- autorise le Maire à signer le bail correspondant avec effet au 1er mars 2010.

Chantal Jugnet, Conseillère Municipale, explique les aides susceptibles d'être obtenues auprès du Conseil Régional de Bourgogne pour l'aménagement des nouveaux locaux de la bibliothèque dans les anciens bureaux de la Perception et pour l'acquisition de mobilier neuf plus fonctionnel.

Le coût de l'aménagement des locaux est estimé à 20 032,49 € H.T. d'après les devis reçus en Mairie.

Le Conseil Municipal,

- sollicite une subvention du Conseil Régional de Bourgogne au taux maximum pour cet aménagement,
- charge le Maire de constituer le dossier correspondant.

Plusieurs élus s'interrogent sur la pertinence du remplacement du mobilier de la bibliothèque actuelle. Des chiffrages sont en cours. Une responsable de la B.D.P sera invitée à venir sur place pour conseiller les élus et les bénévoles en charge du fonctionnement de la bibliothèque.

Roland Simonet indique que la commission municipale des bâtiments se réunira ce mardi 09 février prochain à 20 h 30 en Mairie pour discuter du projet d'aménagement des vestiaires du stade municipal ; à cette occasion aussi, seront aussi étudiés les devis pour la restauration des escaliers et du parvis de la Mairie. Il explique qu'il n'a pas reçu à ce jour de devis pour les travaux de réfection du plafond de l'église.

3°) Avenir de la poste

Le Maire commente les récents entretiens avec la Direction Départementale de La Poste relative à l'inscription au fonds de péréquation pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité des locaux actuels de La Poste. Pour prétendre à l'attribution effective de cette aide de l'ordre de 45 000 €, la Direction de La Poste souhaiterait un signe fort de la Municipalité pour le passage en Agence Postale Communale (A.P.C.) dans les mois à venir.

Le Maire rappelle les principes de fonctionnement d'une A.P.C. et de l'indemnité de La Poste pour la mise à disposition d'un agent communal sur la base de 15 h /semaine. Si la Commune souhaite ouvrir l'Agence au public avec une durée supérieure, l'ensemble des frais correspondant sera à la charge de la Commune.

Un débat passionné s'instaure sur le maintien en plein exercice de La Poste ou pour le passage en Agence Postale.

Michel Pourcelot, Conseiller Municipal, présente un long plaidoyer sur le désengagement de l'Etat en milieu rural. Tour à tour, les élus expliquent leur désir du maintien de La Poste à Dompierre et déplorent l'attitude de la Direction de La Poste avec la mise en jeu du fonds de péréquation pour le passage en A.P.C.

Le Maire propose un vote au scrutin secret pour décider de l'avenir de La Poste : soit le maintien de La Poste actuelle avec des diminutions prévisibles des horaires d'ouverture et la perte du fonds de péréquation ou le passage en A.P.C. dans les mois à venir.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 voix contre,

- se prononce pour le passage en A.P.C. dans les mois à venir,
- charge le Maire d'obtenir un accord écrit de La Poste de l'obtention du fonds de péréquation.

4°) Plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Vu le bilan de la concertation présenté par le Maire ;

Vu le débat au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;

Vu le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le P.A.D.D., le règlement et ses documents graphiques et les annexes.

Le Maire rappelle au conseil municipal à quelle étape de la procédure se situe le P.L.U., et présente le projet.

Le Maire expose les résultats de la concertation qui a associé, durant tout le temps des études du P.L.U., les habitants, et l'ensemble des personnes concernées. Une réunion publique a été effectuée, ainsi que plusieurs permanences ouvertes au public, en mairie. Par ailleurs, une large information a été réalisée dans le bulletin municipal. La concertation fait apparaître que de nombreuses personnes sont venues régulièrement consulter le projet à des fins personnelles, sans le remettre en cause.

Jean-Pierre BENAS et Jean-Baptiste DUPY et d'autres élus interviennent sur ce dossier.

En conclusion, les résultats de la concertation ne justifient pas une modification du projet de P.L.U., tel qu'il a été élaboré.

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, et mentionnées aux articles L 121-4, L 123-7, L 123-8 et L 123-9

Le Maire propose un délibéré au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 contre et 3 abstentions

- tire le bilan de la concertation ;
- arrête le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que la présente délibération sera transmise :
 - au Préfet de Saône et Loire
 - au Président du Conseil Régional de Bourgogne
 - au Président du Conseil Général de Saône et Loire
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - au Président de la Chambre d'Agriculture,
 - au Président de la Chambre de Métiers ;
 - au Centre Régional de la Propriété Forestière
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Le dossier, ainsi arrêté, sera tenu à disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, conformément à l'article R 123-18 du code de l'urbanisme.

5°) Travaux voirie 2010

Jean-Pierre Bénas, Adjoint chargé de la voirie commente la réunion de la commission municipale et explique que les devis relatifs aux travaux sur la voirie d'intérêt communautaire doivent parvenir en Mairie dans les prochains jours.

Il explique aussi le classement par la Préfecture de voies communales d'intérêt forestier qui pérennise le dispositif particulier au transport du bois rond avec des ensembles routiers de 57 tonnes. 7 routes à Dompierre sont concernées par ce classement et il propose d'émettre des réserves pour certains chemins non adaptés à ce type de circulation. Un état des lieux doit être réalisé ce jeudi 04 février prochain avec un représentant de la Direction Départementale des Territoires.

6°) Rallye automobile de Matour

Le Maire donne connaissance de la demande des responsables du Rallye Puissance 5 relative au nouveau parcours de l'épreuve spéciale chronométrée du dimanche 25 juillet prochain. Cette épreuve passe uniquement sur des routes départementales et pour Dompierre, il s'agit du C.D. 511 reliant Matour à Montmelard.

Le Conseil Municipal,

- donne un avis favorable à cette demande, sous réserve que l'ensemble des riverains « bloqués » (notamment ceux de « La Bornière et de La Fôrets) le jour de la manifestation soit prévenu individuellement et que toutes les consignes de sécurité soient mises en place par les organisateurs.

7°) Personnel communal

Le Maire informe les élus de l'attribution par M. le Préfet de Saône et Loire de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale (échelon argent) à M. Michel Thomas, Adjoint technique territorial pour plus de 20 ans d'ancienneté dans notre Collectivité.

Il propose une cérémonie officielle en Mairie dans les prochaines semaines pour la remise de cette médaille.

8°) Destruction des renards

Le Maire explique que les renards sont de plus en plus nombreux sur le territoire communal. Il propose de contacter la Société de chasse pour une prolongation de la chasse aux renards au-delà du 28 février prochain.

9°) Elections régionales

Le Maire indique qu'il devient urgent de mettre en place l'organisation des permanences au bureau de vote (salle de la cantine scolaire) les dimanches 14 et 21 mars prochain pour les élections régionales. Un planning sera envoyé à tous les élus.

10°) Poteau défense incendie

Jean-Yves Courtois, Adjoint présente un devis établi par la SAUR concernant le remplacement d'une bouche d'incendie défectueuse au lieu-dit : « Les Manetiers ».

Le Conseil Municipal accepte le coût de cette opération d'un montant de 3 588,34 € T.T.C.

11°) Travaux église

Le Maire donne connaissance d'un courrier du 28 janvier dernier des Ets DESMARQUEST relatif à la remise en service du groupe « volée balancée » de la grosse cloche de l'église.

Ils expliquent que l'acier étiré de l'axe cassé, diamètre 40 mm, était de qualité médiocre et, qu'à l'avenir, la « volée balancée » de cette grosse cloche devra être utilisée avec modération pour pérenniser le fonctionnement de celle-ci.

12°) Coupure de courant

Le Maire donne connaissance des avis de coupure de courant par Electricité de France, sur certains secteurs de la Commune, le mardi 16 février prochain. Il propose de diffuser l'information dans le Journal de Saône et Loire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le mardi 02 mars 2010 à 20 h 30, salle de la Mairie.

- FIN DE LA SEANCE : 24 H